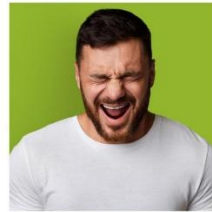




## Conseil de développement de Valenciennes Métropole



## Bilan 2022-2026 et perspectives





## **Le mot de la Présidente :**

*Depuis 2022, le Conseil de développement de Valenciennes Métropole s'est attaché à contribuer, par ses réflexions et ses propositions, à l'élaboration et à la mise en œuvre des grandes orientations de notre territoire au service des élus communautaires et des habitants, sur des sujets aussi variés que l'habitat, la santé, la mobilité ou le développement durable.*

*Ce document à vocation à retracer les travaux conduits de 2022 à 2026, leurs diversités et leurs richesses, mais aussi les pistes à poursuivre pour les prochaines années.*

*Ensemble nous avons travaillé collectivement dans le respect et la collégialité, avec un souci de pragmatisme, en lien avec les grandes priorités de l'agglomération et le souci de démocratiser les orientations politiques locales.*

*Présider ce Conseil de développement a été pour moi un honneur et je tiens à remercier les membres du bureau qui m'ont secondée et les 40 bénévoles pour leur engagement et leur mobilisation, sans qui nous n'aurions pu construire nos différentes contributions.*

*Je remercie aussi le Président de Valenciennes Métropole pour les moyens donnés, les élus et les services pour leur accompagnement dans nos réflexions.*

*Ce bilan, au-delà de valoriser les travaux du CoDev, a aussi pour ambition de jeter les bases du futur CoDev qui devrait être mis en place en 2026 à l'issue de la nouvelle assemblée communautaire et d'une nouvelle feuille de route.*

*Aussi, en vue de ce prochain renouvellement, avec mes collègues, j'invite celles et ceux qui souhaitent poursuivre cette aventure pour dynamiser la vie démocratique locale, participer à la mise en œuvre des politiques publiques et ainsi à la construction de l'avenir de notre territoire, à se mobiliser et candidater, pour collectivement poursuivre ce dialogue constructif avec les élus, les associations et les habitants au service de l'intérêt général du territoire.*

*Merci à toutes et à tous !*

**Renée Stiévenart**

**Présidente du Conseil de Développement de Valenciennes Métropole**

## **Le cadre juridique des Conseils de Développement**

La loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite loi Voynet du 25 juin 1999 a introduit les conseils de développement dans la législation, visant à intégrer le développement durable et la démocratie participative dans l'aménagement du territoire.

Elle est renforcée par la loi du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, qui rend obligatoire la mise en place d'un conseil de développement pour les métropoles, puis par la loi Notre du 7 Aout 2015, pour toutes les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui vise à renforcer la démocratie locale prévoit l'organisation d'un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public lors du renouvellement de son assemblée.

Les règles principales et les missions sont fixées par l'article L 5211-10-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Article L5211-10-1 Version en vigueur depuis le 29 décembre 2023 du CGCT :  
(Modifié par LOI n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 - art. 6)

I. - Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, un conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres. Par délibérations de leurs organes délibérants, une partie ou l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres d'un pôle d'équilibre territorial et rural peuvent confier à ce dernier la mise en place d'un conseil de développement commun, dans les conditions prévues au IV de l'article L. 5741-1 du présent code.

II. - La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

III. - Le conseil de développement s'organise librement.

L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

IV. - Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est aussi consulté sur le projet de service express régional métropolitain lorsqu'il a été mis en place par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui est autorité organisatrice de la mobilité dans son ressort territorial, lorsque son territoire est inclus en tout ou partie dans ce projet.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

V. - Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

## Le Conseil de développement de Valenciennes Métropole :

Il est mis en place par délibération du Conseil Communautaire du 25 Avril 2003 en déclinaison de la loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1999 et notamment pour être consulté dans le cadre du projet d'agglomération. Il est composé de 84 membres issus de différents collèges définis : organismes institutionnels, entreprises, syndicats, vie collective.

Suite au renouvellement de l'exécutif communautaire en 2020, le conseil communautaire du 21 octobre 2021 redéfinit, pour la période 2020/2026, la composition du Conseil de développement, reposant sur des critères de parité et de représentation des différentes classes d'âge de la population. Il est désormais composé de 41 membres issus de la société civile et est officiellement mis en place le 17 janvier 2022 sous la présidence de Madame Renée Stiévenart.

## Le rôle d'un conseil de développement :

C'est un organe consultatif au service des élus de Valenciennes Métropole, chargé de mettre en lien la société civile et les politiques publiques locales.

Cette instance de démocratie participative et de réflexion, contribue au rayonnement et au développement du territoire et à sensibiliser les habitants aux enjeux de l'intercommunalité.

Son rôle se précise au travers des différentes lois depuis 20 ans et ses règles principales sont fixées par l'article L 5211-10-1 du CGCT qui en rappelle **les principales missions** à savoir :

- Contribuer à l'élaboration du projet de territoire et aux politiques publiques locales notamment de développement durable,
- Être consulté sur les grandes orientations de l'intercommunalité et le SERM (Service Express Régionaux Métropolitain),
- Pouvoir formuler des propositions et avis sur les documents de prospective et de planification.

### Par ailleurs, il peut en complément :

- Porter la parole citoyenne et faire émerger les attentes,
- Animer le débat public sur le territoire entre acteurs, décideurs et habitants,
- Être un espace de dialogue entre habitants, associations, entreprises et élus pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes,
- Apporter son expertise d'usager du territoire complémentaire à celle des élus,
- Se former et communiquer sur les questions intercommunales et être un vecteur de communication des politiques publiques.

Le conseil de développement se mobilise sur saisine de Valenciennes Métropole et peut également s'autosaisir de sujets d'intérêt général.

Ainsi le Conseil de développement constitue un outil démocratique, qui vise à :

- Favoriser la participation citoyenne et la concertation locale
- Renforcer la cohérence territoriale des politiques publiques
- Apporter une expertise d'usage complémentaire à celle des élus
- Stimuler l'innovation territoriale en mobilisant la société civile
- Créer du lien entre les habitants et les institutions
- Être lanceur d'alerte en cas de besoin

#### Le Conseil de développement :

Après sa constitution fin 2021, le Conseil de Développement a entamé en 2022, ses travaux sous la présidence de Renée Stiévenart. Composé de manière paritaire et représentant la diversité de l'agglomération, le CoDev regroupe 41 bénévoles.

Organisé en groupes de travail, il formalise ses activités en lien avec les priorités politiques de Valenciennes Métropole, travaillant ainsi sur la Santé, l'habitat et la sensibilisation à la transition écologique.

Chaque groupe de travail est animé par un référent qui bénéficie de l'appui technique d'un chargé de mission spécifiquement dédié au CoDev. Les différents ateliers et actions sont réalisés en étroite collaboration avec l'équipe administrative et les élus de Valenciennes Métropole.

## Les membres du Conseil de Développement en 2025

41 personnes bénévoles, issues de la société civile, représentatives de la diversité du territoire, constituent le Conseil de Développement (après renouvellement en 2023) :

Mélanie Barbarisi, Céline Beaufort, Sonia Bertin-Benbarek, Marie-Geneviève Bisiaux, Niroth Boeung, Laurie Boulenge, Philippe Brique, Aurelien Bronsard, Bernard Brozek, Fabrice Care, Jean-Christophe Coiffier, Jordan Daniel, Isabelle Danna, Denis Degand, Sonia Delprat, Laurent Deroo, Olivier Desurmont, Jérôme Doizi, Annie Dumait, Fabienne Fontaine, Bruno Frimat, Albert Gabelle, Pierre Glenaz, Isabelle Gruez, Julie Guichard, Dominique Heloire, Khadija Jouhra, Eddie Koepler, Cedric Lannoy, Sabine Macrez, Mohammad Manzelji, François Prevost, Michel Royer, Nadège Ruol, Marco Ruta, Jean-Michel Saniez, Renée Stiévenart, Emilie Van Ryckeghem, Didier Wulfranck.

### Le bureau est composé de 7 membres :

- Renée Stiévenart, Présidente
- Mohammad Manzelji, Vice-Président
- Bruno Frimat
- Sonia Delprat
- Albert Gabelle
- Isabelle Gruez
- Fabrice Care

# Les 4 thématiques

sur lesquelles s'est mobilisé le Conseil de Développement de 2022 à 2026

## 1. Les éco-défis 2024 et 2025 en déclinaison du Plan Climat Air Energie Territorial



Dans la poursuite de l'action « Zéro Déchet » qui avait été mise en place par le CoDev en 2019 en direction des commerçants avec le service Plan Climat de Valenciennes Métropole, les membres du CoDev ont décidé en 2022 de s'associer à la CCI Grand Hainaut et la CMA Nord pour proposer une nouvelle distinction récompensant les artisans et commerçants les plus vertueux qui s'engagent pour la transition écologique : **les Eco-Défis**.



Le CoDev a ainsi contribué à la mise en place de ce dispositif partenarial unique sur le territoire, ainsi qu'à l'élaboration de la grille des critères qui est soumise aux artisans-commerçants sélectionnés, sur d'autres sujets en plus de la thématique déchets, comme l'énergie, l'eau, la mobilité, le sociétal, etc.

Cette action s'est concrétisée par une convention de partenariat avec les 2 chambres consulaires, à qui une mission a été confiée par le service Plan Climat de Valenciennes Métropole afin d'accompagner, de conseiller et d'évaluer la progression des candidats dans leur organisation et leur mode d'exercer pour améliorer leur efficacité en faveur de la transition écologique, en vue de

l'obtention de leur labellisation. Les candidats lauréats bénéficient en outre d'une poursuite de cet accompagnement durant 1 an après l'obtention de leur labellisation.

Cette distinction s'est soldée en 2024 et en 2025 par un événement organisé par la CCI du Grand Hainaut, « La nuit du Commerce », au cours de laquelle ont été décernés les diplômes et les trophées « éco-défis » : 10 en 2024 et 20 en 2025. De plus, ont été désignés par le CoDev « les coups de cœur » : 2 en 2024 et 3 en 2025.

Cette action « éco-défis » doit être reconduite en 2026 après une réactualisation de la grille de critères et de la méthode de validation.



## 2. La santé dans le cadre du Contrat de Ville de Valenciennes Métropole

Face aux enjeux sanitaires sur le Valenciennois avec des indicateurs préoccupants, dès sa constitution, le Conseil de Développement s'est intéressé au sujet de la Santé.

Après une réunion d'échange avec le CESER sur l'action possible des CoDev sur la thématique de la santé et s'être rendu à Douai pour prendre connaissance des différentes actions de sensibilisation du public qui y sont conduites avec l'hôpital, le CoDev de Valenciennes Métropole s'est intégré à la démarche menée par la direction de la cohésion Sociale de Valenciennes Métropole et le Centre Hospitalier de Valenciennes afin de structurer et renforcer leur coopération et de s'engager sur des axes communs pour améliorer leur intervention dans les domaines qui leur sont propres. Ils ont formalisé un **Plan Local de Santé (PLS)** permettant de promouvoir la santé auprès de la population et de faciliter et développer l'accès à la prévention et aux soins pour tous les habitants du territoire.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic sur le Valenciennois, associant le CoDev en qualité d'instance

d'agglomération mais également diverses associations œuvrant en faveur de différents publics (précaires, jeunes, adolescents, lycéens, étudiants, etc.) une convention entre le Centre Hospitalier de Valenciennes, Valenciennes Métropole, l'OR2S Observatoire régional de la santé et du social, l'ARS et la sauvegarde du Nord a été signée afin de définir avec les institutions et les professionnels de santé, les enjeux prioritaires de santé et comment impliquer les habitants.

Dans la continuité de cette charte partenariale, et avec la participation active des membres du CoDev, un **Contrat Local de Santé (CLS)** a été coconstruit et signé le 27 juin 2025 sur le territoire de Valenciennes Métropole. Il est venu sceller le partenariat avec les différentes institutions et l'inscrire dans la durée en déclinaison du Schéma régional de Santé (2023-2028) afin de mieux articuler les actions nationales, départementales et locales pour plus de cohérence et d'efficacité.

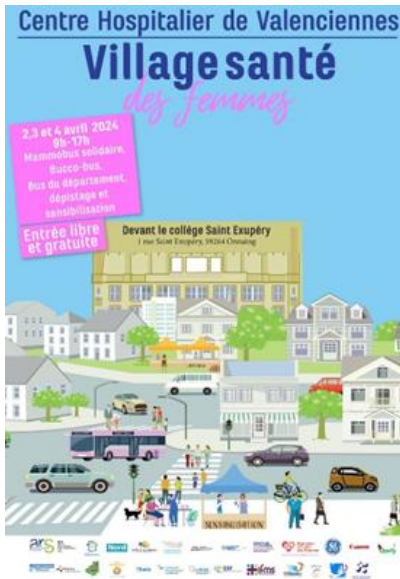


Dans ce cadre, le CoDev poursuit son implication dans les réunions partenariales pour son élaboration (groupes de travail, comités de pilotage) et pour définir les actions à mettre en place sur les 4 priorités qui ont été retenues, à savoir :

- **Accompagner le personnel de santé arrivant** et améliorer ses conditions d'accueil et d'installation sur le territoire ; ce qui renvoie aux enjeux d'attractivité de Valenciennes Métropole,
- **Agir pour la santé de la femme et les 1000 premiers jours de l'enfant,**
- **Agir en faveur de l'accès aux droits et aux soins** des habitants,
- **Renforcer la prise en compte de la dimension « santé mentale ».**

Le CoDev reste donc partie prenante dans la phase de mise en œuvre du contrat local de Santé et participe aux différents comités techniques et aux comités de pilotage sous l'égide du Vice-Président à la Cohésion sociale et de l'ARS.

Ainsi, afin d'agir au plus près et « d'aller vers » pour l'accès aux soins de toutes, le CoDev s'est mobilisé pour une première série d'actions au côté de Valenciennes Métropole avec l'action « **le village santé des femmes** » conduite avec le Centre Hospitalier de Valenciennes et le Département du Nord. Deux événements ont été organisés en 2024 à Vieux Condé et à Onnaing, en lien avec les CCAS et les communes environnantes et à Valenciennes en 2025 en lien avec le CHV.



Dans la poursuite des réflexions et des actions engagées (participation au festival Provox), **en 2026, en lien avec la CAPH, donc à l'échelle du Valenciennois**, et le CHV est prévu avec les partenaires et le CoDev une action pour une meilleure **prise en compte de la santé mentale**, notamment chez les jeunes et les adolescents par :

- Le désengorgement des structures médico-psychologiques en optimisant les orientations,
- Le développement de projets de bien-être psychique impliquant les jeunes eux-mêmes.

### 3. 2023 : Année de l'Habitat pour le CoDev !

En 2023, le Conseil de Développement s'est mobilisé sur l'une des compétences historiques de Valenciennes Métropole : l'Habitat.

Aussi, le CoDev a participé à la révision du Programme Local de l'Habitat de Valenciennes

Métropole, qui a pour objectif de définir les priorités et la stratégie « habitat » pour la période 2024/2029, notamment en intégrant l'un des ateliers organisé autour de la requalification du parc privé ancien et la lutte contre le logement indigne en intégrant les enjeux de rénovation thermique.

- **Le regard de l'Unadel au travers des écoutes territoriales pour « habiter, travailler et agir ensemble » :**

Durant cette même année 2023, l'UNADEL a conduit pour le compte du CoDev, un travail d'enquêtes et de témoignages autour des dynamiques locales de gouvernance territoriale face aux transitions. La méthode des "Écoutes territoriales" est venue apporter un éclairage sur les mouvements à l'œuvre sur le territoire de Valenciennes Métropole, parmi 4 territoires à l'échelle nationale. Ces "Écoutes territoriales", se sont construites autour de temps de rencontre et d'entretiens avec les élus, techniciens, associations, entrepreneurs, citoyens. Elles ont permis, selon la méthode développée par l'UNADEL, d'appréhender et de partager avec

les interlocuteurs des territoires concernés les différents aspects de la gouvernance territoriale de la transition, son portage, son pilotage, son déploiement en direction des acteurs économiques et sociaux, son appropriation par les habitants... L'Unadel a ainsi produit une monographie du territoire de Valenciennes Métropole qui met en exergue les atouts et faiblesses du territoire, les grands enjeux d'un territoire en transition, les dynamiques économiques, les initiatives locales, les enjeux en matière d'habitat, de qualité de vie et les différents freins qui limitent l'attractivité résidentielle du territoire.

- De l'intérêt du projet de maison de l'Habitat et le point de vue du CoDev :



Inscrit dans le programme d'actions du PLH 2024/2029 de Valenciennes Métropole, ce projet de Maison de l'Habitat et des Transitions a pour ambition d'être le guichet unique pour la rénovation de l'habitat ancien, mais aussi un lieu de diffusion de conseils juridiques, techniques, financiers et plus globalement de ressource pour toutes questions relatives à l'habitat.

Ce projet devrait prendre place au cœur de Valenciennes, face à la gare SnCF, au sein de l'ancien passage de la Paix qui doit faire l'objet d'un ambitieux programme de réhabilitation en logements, commerces et services dont une partie serait dédiée à la Maison de

l'Habitat et des Transitions à l'horizon 2028/2029.

Dans ce cadre, une délégation des membres du CoDev s'est rendu à Lille afin de visiter et d'échanger avec les acteurs de la « maison de l'Habitat durable » mise en place par la Métropole Européenne de Lille.

Parallèlement, une large concertation citoyenne a été organisée en 2023 auprès de différents groupes d'habitants, représentatifs des différentes composantes du territoire de Valenciennes Métropole : Comités de Quartiers de Valenciennes, Conseil des Séniors de Condé sur l'Escaut, habitants des villages d'Artres, Quérénaing, Verchain-

Maugré et Monchaux-sur-Ecaillon, Conseil citoyen de Quiévrechain, etc.

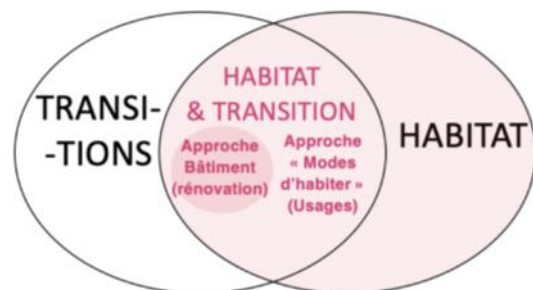
Au travers de ces divers ateliers, une synthèse des attentes des habitants a été remise au Vice-Président Habitat de Valenciennes Métropole et propose en phase transitoire l'organisation d'évènements « hors les murs » dans l'attente de la concrétisation de ce projet. Une première action réunissant l'ADIL, l'espace France Rénov et la SIGH a été organisée en 2024 à Aulnoy-lez-Valenciennes.

Par ailleurs, suite aux consultations réalisées et aux attentes recensées, le CoDev propose :

- **D'élargir les services offerts avec par exemple la prise en compte de l'habitat participatif, de l'auto-réhabilitation, de l'adaptation du logement au vieillissement, etc.**



- **D'intégrer au sein de la Maison de l'Habitat des permanences architecturales**
- **« D'aller vers » les habitants avec une large communication, voire mettre en place des animations itinérantes afin de « toucher » tous les habitants, en lien par exemple avec les maisons « France service » et les étapes du « camion bleu » du département**
- **D'intégrer dans le projet de Maison de l'Habitat et des Transitions un minimum d'informations sur le parc social et pour les locataires du parc social,**
- **De prendre en compte les difficultés d'accès aux technologies numériques de certains habitants et ainsi lutter contre la fracture numérique.**



## 4. La mobilisation du CoDev dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Valenciennes Métropole

Après une phase d'acculturation, de prise de contacts et de prise de connaissance des enjeux face au réchauffement climatique, avec notamment la fresque du climat, et

des objectifs et de la stratégie du PCAET 2020-2026 de Valenciennes Métropole, les membres du CoDev ont priorisé leur implication sur 3 chantiers :



### - La mobilité dans le cadre du nouveau Plan de Déplacement Mobilité dans le Valenciennois

Depuis quelques années, nous assistons à des mutations profondes en matière de mobilité avec une diversification des modes, le développement du 2 roues, l'apparition des nouveaux services (Covoiturage, transport à la demande, ...) ; de nouveaux modes de travailler (télétravail, visioconférence).

Ainsi, la mobilité constitue un enjeu majeur pour le citoyen et dans le PCAET :

- Pour l'environnement et le climat, car le transport est l'un des principaux responsables d'émissions de gaz à effet de serre. Réduire la part de la voiture individuelle et mettre en place des modes propres

contribue à limiter le réchauffement climatique

- Pour la santé publique, car moins d'émission polluante, c'est moins de particules fines et une meilleure qualité de l'air et moins de bruit. De plus, les mobilités actives (Vélo, Marche) accroissent l'activité physique et sont bénéfiques pour le citoyen
- Pour la qualité de vie, car moins de voitures, c'est moins de bruit et moins d'encombrement des villes
- Pour le pouvoir d'achat, car se déplacer autrement, en transport en commun, en covoiturage ou en mode actif revient moins cher

Comment évoluent l'offre et les services de mobilités sur le territoire et répondent-ils aux besoins des habitants ? Comment articuler les différents modes et créer de la cohérence pour une meilleure efficacité dans l'écosystème des mobilités ?

Les membres du CoDev ont rencontré les acteurs du territoire, SIMOUV, ADAV, HDF mobilité, etc. et se sont mobilisés sur les enjeux autour des mobilités et les évolutions récentes pour le territoire

et ses habitants. Dans ce cadre, au-delà du volet transport collectif, les membres du CoDev ont été sensibilisés aux nouveaux enjeux pour les prochaines années pour le territoire et ses habitants : la Mobilité Durable, le covoiturage, le Plan Vélo, les Hubs de mobilité, la logistique du dernier kilomètre avec le programme Interlud, etc.

Un atelier s'est mis en place fin 2024 sur le transport collectif et sur le plan vélo et le CoDev a participé à l'évènement « Place au vélo » en 2024 et 2025 organisé par Valenciennes Métropole en accompagnant une vingtaine de classes d'écoles primaires du territoire.

Une enquête auprès des entreprises et des salariés du territoire a été organisée par le CoDev en 2025 afin de mieux cerner les politiques de mobilités des entreprises et de connaître les modes de déplacements des salariés.

En mars 2025, l'avis du CoDev a été sollicité pour le nouveau plan de déplacement mobilité 2025-2034 porté par le SIMOUV à l'échelle du Valenciennois.

## - La promotion des initiatives éco-citoyennes

En lien avec l'action 138 du PCAET, le CoDev a recensé et analysé l'ensemble des actions éco-citoyennes en cours auprès de chaque maire du territoire en vue d'élaborer et de diffuser une carte interactive et promouvoir les actions les plus inspirantes.

Par ailleurs, le CoDev a rencontré les différents porteurs de projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « transition écologique » porté par Valenciennes Métropole afin de mettre en valeur leurs actions en matière de développement durable (recyclages, déplacements doux, cultures bio, etc...).



## - L'alimentation et l'économie circulaire en lien avec le PCAET

En 2024 et 2025, en collaboration avec le service Plan Climat et en déclinaison du PCAET, le CoDev s'est investi sur la thématique de **l'alimentation**.

Après avoir participé à l'élaboration d'un questionnaire visant à mieux comprendre les habitudes alimentaires des habitants, le CoDev a organisé, en appui, un ciné-débat destiné au grand public le 11 juillet 2024, accompagné de la projection

du film « La part des autres ». Ce film a posé un regard sur l'appauvrissement tant des producteurs que des consommateurs et interroge les conditions d'un accès digne pour tous à une alimentation de qualité et durable. Cette projection s'est poursuivie par un débat co-animé par la Présidente du CoDev et le Vice-Président au Plan Climat et à la transition écologique de Valenciennes Métropole.



Aussi, le CoDev s'est engagé au côté de Valenciennes Métropole et de la Direction de la Transition Ecologique dans les différentes étapes pour l'élaboration du **Projet Alimentaire Territorial** pour construire une

stratégie et un plan d'actions à l'échelle du territoire, qui a fait l'objet d'une labellisation officielle en 2025 par les services de l'Etat, afin, en lien avec le Contrat Local de Santé, de promouvoir le « manger mieux » et le « manger local », et de favoriser le développement des circuits courts et ainsi participer au maintien d'une agriculture de proximité.

Ce travail partenarial est appelé à se poursuivre et à se décliner opérationnellement dans les mois à venir en vue d'une nouvelle labellisation lors de la sa mise en œuvre (niveau 2).

## Les perspectives 2026 et les pistes pour le prochain CoDev 2026/2032

- **Poursuivre les chantiers en cours :**
  - **Les Eco-Défis**
  - **La Santé**
  - **Les Mobilités**
  - **Les initiatives éco-citoyennes**
- **Contribuer au nouveau PCAET pour 2027 et à la sensibilisation des habitants aux enjeux du changement climatique**
- **Organiser une exposition sur le climat et la biodiversité, en partenariat avec l'Université Polytechnique des Hauts de France**
- **Des axes communs avec la CAPH à l'échelle du Valenciennois**

Avez-vous déjà envisagé de jouer un rôle actif dans  
la construction de l'avenir de votre territoire ?



## Rejoignez le Conseil de développement de Valenciennes Métropole !

Si vous résidez sur l'une des 35 communes  
de Valenciennes Métropole  
et que vous n'avez aucun mandat électif,  
rejoignez-nous et façonnons ensemble  
un avenir prometteur pour notre territoire !

**Pour rejoindre le Codev 2026 - 2032,**  
présentez votre candidature à l'adresse suivante :  
**[conseildedeveloppement@valenciennes-metropole.fr](mailto:conseildedeveloppement@valenciennes-metropole.fr)**



*Les forces vives du territoire*